

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2021

à 19 H 30 à l'Espace d'animation, à huis clos

REMISE PARTIELLE GRACIEUSE LOYERS COVID 19 : RESTAURANT LA SARDASINE

Le conseil municipal accorde à l'unanimité, une remise partielle gracieuse de loyers à Monsieur ZUNCHEDDU, gérant du restaurant La Sardasine, d'un montant de 409,80 €, correspondant à 2 mois de loyers, en raison de la crise sanitaire liée à la propagation du covid 19 et des conséquences qui en ont découlé (confinement, fermeture du restaurant)

REVISION DU LOYER DU BAR-RESTAURANT L'ALAMBIC

Le conseil municipal décide à 11 voix pour et 4 contre, de réviser le loyer du bar-restaurant l'Alambic qui s'élève à 600 € actuellement (bar-restaurant + logement), compte tenu du fait que le nouveau bail ne concernera que la partie bar-restaurant. Le montant du loyer est fixé à 500 €/mois.

REVISION DES LOYERS DES CABINETS MEDICAUX DES THERMES

Le conseil municipal décide à l'unanimité (*M Armand BADIA ne prend pas part au vote*) de réviser les loyers des cabinets médicaux des thermes, compte tenu de leur inadaptabilité et de la vétusté constatés après visite des locaux, à compter du 01/01/2021 et qui s'établissent comme suit :

- Loyer Stéphane BADIA : 452,30 €/trimestre, au lieu de 904,60 €/trimestre
- Loyer D'ABRIGEON : 452,30 €/trimestre, au lieu de 904.60 €/trimestre
- Loyer BOUGEARD : 474,70 €/trimestre, au lieu de 949,35 €/trimestre

RESILIATION DE BAIL LOCATIF DU DOCTEUR D'ABRIGEON

Le conseil municipal décide à 11 voix pour, 1 abstention et 3 contre, de résilier le bail locatif du docteur D'Abrigeon, à compter du 31 mars 2021 et ce, suite à sa demande par courrier réceptionné en mairie le 29/12/2020.

CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « ARDECHE DES SOURCES ET VOLCANS » : CONTROLE DES HYDRANTS

Le conseil municipal décide à l'unanimité, de mutualiser la réalisation de contrôle des points d'eau incendie (mission effectuée auparavant par le SDIS) avec la communauté de communes. Une convention sera établie entre les deux parties.

DECLASSEMENT DE LA VOIE COMMUNALE N°8 (IMPASSE DE SALSON) : ENQUETE PUBLIQUE

Le conseil municipal décide à l'unanimité (*M Armand BADIA ne prend pas part au vote*) de procéder à une enquête publique préalable à l'aliénation de la voie communale n°8 dite Impasse de Salson.

REFECTION DU CLOCHER DE L'EGLISE :

DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DE L'ETAT, DU DEPARTEMENT ET DE LA REGION

Le conseil municipal ajourne sa décision

PUMPTRACK : AVANCEMENT DU PROJET

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter la proposition de la communauté de communes « Ardèche sources et volcans » de porter intégralement le financement du projet de pumptrack. La communauté de communes sera propriétaire d'une partie de la parcelle où sera implanté le pumptrack.

TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE DE LA MAIRIE DE MEYRAS :

DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DE L'ETAT (DSIL), DE LA REGION ET DU DEPARTEMENT

Le conseil municipal décide à 13 voix pour et 2 abstentions d'établir le plan de financement concernant les demandes de subventions auprès de l'Etat, de la Région et du Département relatifs aux travaux de rénovation énergétique de la mairie de Meyras, dont le coût est de 19 172,37 € HT, soit 22 277,52 € TTC comme suit :

- DETR-DSIL : 5 750 €
- Région : 3 835 €
- Département : 3 835 €
- Auto financement : 5 752,37 € HT, soit 8 857,52 € TTC

RAR 2020

Le conseil municipal adopte à l'unanimité l'état des restes à réaliser (RAR) 2020 comme suit :

Dépenses :

Opération 20 concession et droits similaires Article 205 :	5 300 €
Opération 22 immos en cours – constructions Article 2313 :	16 800 €
Opération 23 matériel de bureau et info article 2183 :	3 100 €
Opération 23 Mobilier Article 2184 :	2 600 €
Opération 26 installations de voirie Article 2152 :	59 100 €
Total des dépenses :	86 900 €

Recettes :

Opération 26 départements Article 1323 :	24 000 €
Total des recettes :	24 000 €

GESTION DES MEUBLES COMMUNAUX (RESIDENCE LA VALLEE)

ET BI-COMMUNAUX (ANNEXE ET RESIDENCE BOULLE) : VALIDATION DU CHOIX DU GERANT

Après consultation des différentes propositions de reprise de gestion des meublés communaux et bi-communaux, le conseil municipal décide à l'unanimité de choisir Mme COURTIN Adeline comme gérante et autorise Madame le Maire à signer le bail devant notaire. Les frais notariaux étant à la charge du repreneur.

RENOVATION DU RESTAURANT L'ALAMBIC :

DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DE L'ETAT, DE LA REGION ET DU DEPARTEMENT

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'établir le plan de financement concernant les demandes de subventions auprès de l'Etat, de la Région et du Département relatifs aux travaux de rénovation du restaurant l'Alambic de Meyras, dont le coût est de 47 151 € HT, soit 53 835 € TTC comme suit :

- DETR-DSIL : 9 430 €
- Région : 18 860 €
- Département : 9 430 €
- Auto financement : 9 431 € HT, soit 16 115 € TTC

INFORMATIONS DIVERSES :

La séance est close à 23 H 30

Le Maire,
Karine ROBERT

